Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_06_06-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 18 mai à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 12/05/2026.

Etaient présents : F. DROUIN, V. FECAMP, F. RIO, V. LOUAZEL, I. ROUYER, V. MUSSARD, M. LEVEQUE, M. DUCHENE, A. BRARD, S. REVAUD, V. MELLET, F. SORAIS, K BOUCHARD.
Etaient absents excusés : F. GERARD (pouvoir à F. DROUIN),
Etaient absents : S. MIGNOT

Mme Sarah REVAUD a été élue secrétaire.
Quorum réuni

N° 2026-06-06
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La commission :

- S'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- Statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La commission de contrôle se réunit

- Soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire
- Soit entre le 24ème et le 21ème jour avant le scrutin et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

La commission est composée :

- D'un conseiller municipal de la Commune,
- D'un délégué de l'Administration désigné par le Préfet,
- D'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne **Monsieur Vincent MUSSARD**, conseiller municipal de la commune en qualité de membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE TEILLAY 35 - ILLE-ET-VILAINE

Le Maire,

Florence DROUIN